



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2022

Règlement permettant et encadrant le « jeu libre dans la rue »

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 601-2022, règlement permettant et encadrant le « jeu libre dans la rue ».

Ledit règlement 601-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois d'AVRIL
deux mille vingt-deux.**

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP